

Message du Conseil communal au Conseil général n° 86 du 16 janvier 2017

OBJET : Préavisier le crédit de Fr. 4'000'000.- pour l'aménagement d'une déchèterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile

L'assemblée des délégués du SEOD du 15 septembre 2016 a approuvé le projet de déchèterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile, ainsi que le crédit de 4'000'000 francs destiné à sa réalisation, sous réserve de l'accord des communes, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir. Le projet de déchèterie régionale a été accepté par 19 oui, 2 non et 0 abstention et le crédit de Fr. 4'000'000.- par 20 oui, 0 non et 1 abstention.



Image : la déchèterie régionale d'Yverdon

Situation actuelle

- Chaque commune gère ses déchets valorisables selon la législation fédérale et cantonale en vigueur. Elles procèdent de manières diverses avec pour conséquence de grandes différences dans le calcul des coûts entre les communes.
- Les centres de ramassage communaux sont très différents les uns des autres et ne permettent aucune économie d'échelle.
- Les déchets collectés ne sont souvent pas suffisants pour générer des prix de reprise intéressants.
- Les heures de dépôt sont limitées.

Nouvelle situation avec la déchèterie régionale

- La déchèterie régionale propose une formule moderne et professionnelle de prise en charge des déchets pour l'ensemble des communes. Les habitants pourront déposer une quinzaine de sortes de déchets à tout moment en profitant de leurs déplacements (professionnels, achats, etc) pour déposer leurs déchets.
- Le système de déchèterie régionale comprend des écopoints communaux pour la récolte de cinq déchets (verre, papier/carton, alu, fer-blanc, huiles), des points d'appui supplémentaires pour la récolte de déchets particuliers (par exemples

plastiques agricoles, manifestations, stockages intermédiaires, etc.) et un EcoMobile (ramassage sur demande dans des cas particuliers).

- L'accueil des usagers et le traitement des déchets sont assurés par des professionnels six jours sur sept.
- Le volume et la qualité des déchets commercialisables augmentent.
- La déchèterie régionale offre diverses synergies dans des domaines tels que la promotion commune en faveur des déchets recyclables, l'information à la population et le partage des coûts d'infrastructure.
- Pour la plupart des communes, la création de la déchèterie permet de réaliser des économies dans le domaine de la gestion des déchets.
- Les écopoints communaux assurent une collecte de proximité pour cinq déchets. Le SEOD prend en charge les diverses prestations des écopoints. Il fournit, entretient et vide les bennes, organise les transports et valorise les matières récoltées.
- Plus de 100 déchèteries régionales sont en fonction en Suisse ; elles bénéficient de taux de satisfaction de la population variant entre 85% et 100%.
- Les communes disposent d'une certaine souplesse concernant leur participation, notamment pour la poursuite des activités de leurs centres de ramassage actuels et pour la détermination des déchets acceptés dans les écopoints. Les communes qui ne souhaitent pas adhérer au projet dès le départ pourront le rejoindre plus tard.

Descriptif du projet

- L'implantation de la déchèterie régionale est prévue à l'entrée Nord-Est de Courtételle sur une surface de base de 3'538 m². L'activité de la déchèterie est conforme à la zone régie par un plan spécial.
- Les écopoints communaux sont généralement basés sur les centres de ramassage actuels.

Demande de crédit

La demande de crédit de Fr. 4'000'000.- concerne :

Le bâtiment de la déchèterie régionale :	Fr. 1'900'000.-
Les équipements (bennes, conteneurs, véhicules) :	Fr. 1'510'000.-
Le terrain :	Fr. 590'000.-

Le montant sera financé par emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD, ainsi que de la subvention cantonale. A ce stade du développement du projet, le plan de financement peut être résumé comme suit :

Selon le courrier de l'Office de l'Environnement du 15 septembre 2016, la subvention cantonale pourrait atteindre Fr. 1'020'000.-, selon le nombre et la capacité économique et financière des communes qui adhéreront. Le montant à prélever sur les fonds propres sera déterminé par l'assemblée des délégués ultérieurement, lorsque le nombre de communes qui adhèrent sera connu et lorsque les besoins financiers des autres projets (biogaz, extension de la décharge) seront également connus. Le prélèvement minimum sera de Fr. 1'830'000.- provenant de la provision en faveur des projets des communes du SEOD.

Le SEOD ne se lancera dans les travaux de construction que si 62% de la population du district est concernée, ce qui représente selon les statistiques 2015 un total de 23'454 habitants. Avec ce seuil, les prestations de la déchèterie coûteront Fr. 27.- par an et par habitant, montant couvert par la taxe de base.

Préavis du comité et de l'assemblée du SEOD

Au cours de sa séance du 16 juin 2016, le comité du SEOD a préavisé favorablement le projet de déchèterie régionale. L'assemblée des délégués l'a approuvé le 15 septembre 2016. Considérant que la déchèterie régionale constitue une solution d'avenir pour les 20 prochaines années au moins, il recommande aux 22 communes membres d'accepter le projet et d'adhérer à la déchèterie régionale.

Préavis des autorités

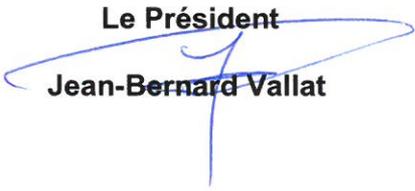
Le Conseil communal a préavisé favorablement ce crédit.

Le Conseil général est invité à faire de même avant la votation populaire du 21 mai 2017.

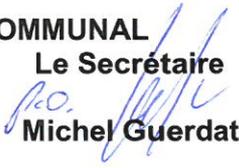
Bassecourt, le 16 janvier 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire


Michel Guerdat